



République de Côte d'Ivoire

Union - Discipline - Travail

# GUIDE D'ACCREDITATION



## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	<b>2</b>
<b>I- LES CONDITIONS D'ACCREDITATION</b>	<b>3</b>
<b>II- LA CARTE D'ACCREDITATION DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE 2017</b>	<b>4</b>
<b>1. Les caractéristiques de la carte d'accréditation</b>	<b>4</b>
<b>2. Les catégories d'accréditation</b>	<b>6</b>
<b>III- LA PROCEDURE D'ACCREDITATION</b>	<b>7</b>
<b>1. Procédure de base</b>	<b>7</b>
<b>2. Les délégations</b>	<b>7</b>
<b>IV- LOCALISATION DES CENTRES D'ACCREDITATION</b>	<b>12</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>15</b>
CommissionAccréditationEtBilletterie_GuideDeL'Accréditation Abidjan 2017_ComitéNationalDesJeuxDeLaFrancophonie	1

## **INTRODUCTION**

L'accréditation est un outil de travail nécessaire pour gérer les personnes présentes aux compétitions des Jeux de la Francophonie, afin de faciliter leurs déplacements de manière fluide et en toute sécurité.

Le Guide d'accréditation du CIJF-CNJF est destiné à toutes les délégations participantes aux VIIIes Jeux de la Francophonie Côte d'Ivoire/Abidjan 2017, ainsi qu'à toute personne qui désire s'inscrire selon les catégories de fonctions indiquées et leurs disciplines respectives. Il détaille les différentes catégories d'accréditation et précise pour chacune d'elles, les droits d'accès et autres privilèges.

Le Guide d'accréditation a pour objectif de présenter de façon simple et accessible, les étapes de l'accréditation pour que tous les membres des organisations suivantes puissent y participer :

- ✓ membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (**OIF**) ;
- ✓ responsables et représentants des Délégations des pays Francophones ;
- ✓ représentants des Fédérations Sportives internationales ;
- ✓ représentants des Partenaires ;
- ✓ représentants des organisations et agences de Presse et de Photographie ;
- ✓ aux membres du Comité National des Jeux de la Francophonie (**CNJF**) organisateur locaux des Jeux dans le pays hôte ;
- ✓ aux membres de l'organe Radio Télé Diffuseur Hôte (**RTDH**)

La carte d'accréditation est un document qui confère à son titulaire le droit de participer aux Jeux de la Francophonie dans l'exercice de sa fonction. La carte d'accréditation n'est pas le signe extérieur d'un statut privilégié et ne doit en aucun cas être accordée en lieu et place d'un «laissez-passer» ou d'un «billet d'entrée».

Toutes les questions relatives à la carte d'accréditation, y compris les catégories d'accréditation et les privilèges y afférents, ainsi que les modalités d'octroi et de retrait, relèvent de la seule compétence du CIJF.

## **I- LES CONDITIONS D'ACCREDITATION**

Le droit à une carte d'accréditation est octroyé par le CIJF par l'intermédiaire du CNJF, à toutes les personnes ayant une fonction officielle reconnue durant les compétitions telle que le prévoient les statuts du CIJF.

L'accréditation est octroyée à une personne en vertu de son rôle. Si l'ayant droit n'est pas présent son droit à l'accréditation ne peut être transféré à une autre personne.

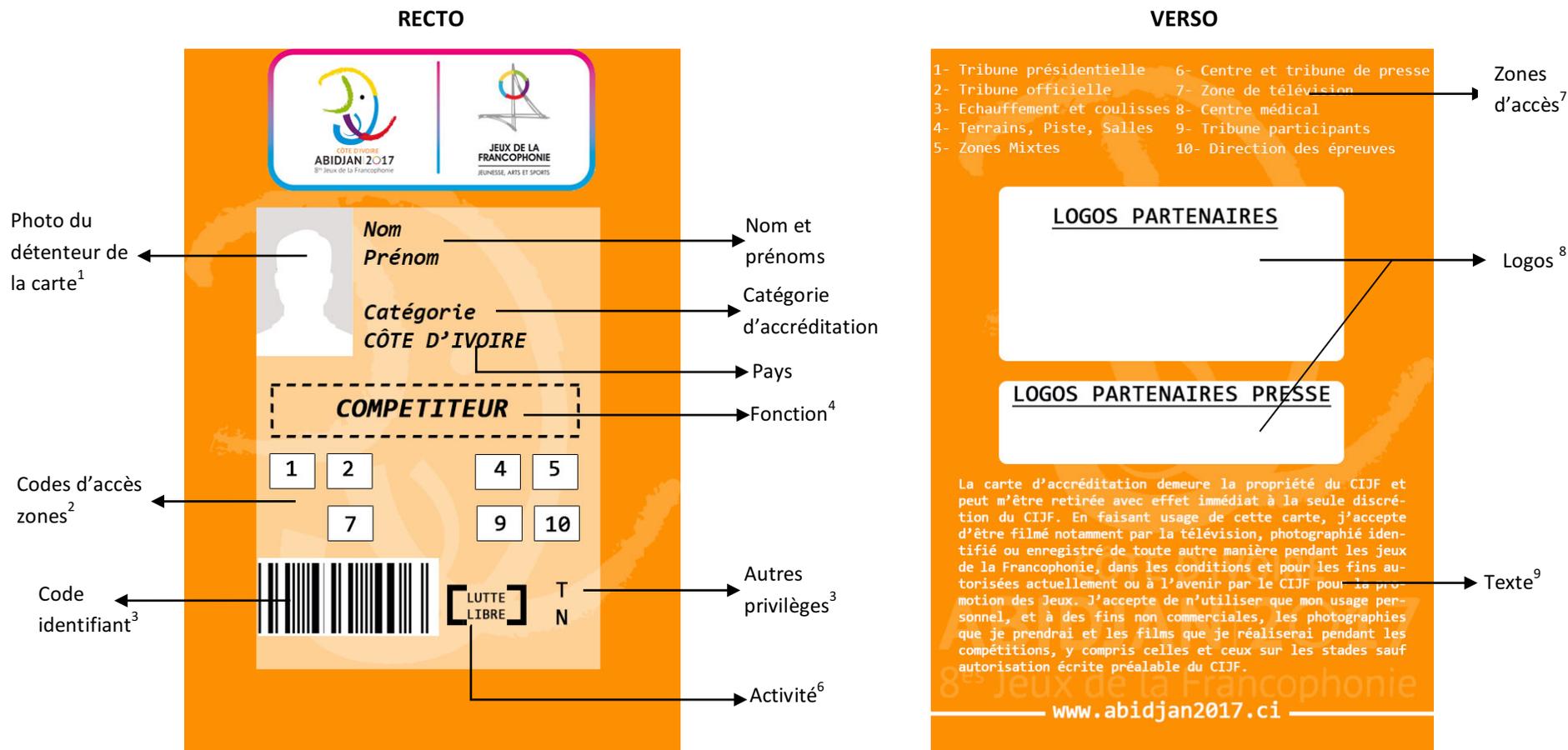
La carte d'accréditation demeure la propriété du CIJF et peut être retirée avec effet immédiat à la seule discrétion du CIJF. En faisant usage de cette carte, le détenteur accepte d'être filmé notamment par la télévision, photographié identifié ou enregistré de toute autre manière pendant les Jeux de la Francophonie, dans les conditions et pour les fins autorisées actuellement ou à l'avenir par le CIJF pour la promotion des Jeux.

Le détenteur accepte de n'utiliser que pour son usage personnel, et à des fins non commerciales, les photographies et films réalisés pendant les compétitions, y compris celles et ceux sur les stades sauf autorisation écrite et préalable du CIJF.

## II- LA CARTE D'ACCREDITATION DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE 2017

### 1. Les caract ristiques de la carte d'accr ditation

La carte d'accr ditation a pour objet d'identifier les personnes et leur fonction pendant les Jeux de la Francophonie, c'est une v ritable carte d'identit . Elle garantit que seules les personnes autoris es et qualifi es sont habilit es   participer aux Jeux de la Francophonie ou y remplir une fonction officielle.



## LEXIQUES

- (1) **Photos datant de moins de 6 mois (A préciser sur les formulaires physiques et électroniques)**
- (2) **Zones d'accès définies selon les sites avec les commissions : sportive, culturelle, sécurité, protocole (voir détails au verso)**
- (3) **Code barre ou QR code selon le prestataire et intégrant des données personnelle définies avec le CIJF**
- (4) **Fonction validée par le CIJF**
- (5) **A communiquer par les commissions : restauration, transport, tourisme, cérémonie, hébergement**
  - V = Véhicule avec chauffeur
  - N = Navette
  - R = Restauration (pour toutes les personnes accréditées)
  - T = Tourisme
- (6) **Uniquement pour les participants aux compétitions et concours**
- (7) **Légendes des zones d'accès indiquées au verso**
  - 1 = Tribune présidentielle
  - 2 = Tribune officielle
  - 3 = échauffement et coulisses
  - 4 = Terrains, piste, salles
  - 5 = Zone mixte
  - 6 = Centre et tribune de presse
  - 7 = Zone télévision
  - 8 = Centre médical
  - 9 = Tribune participants
  - 10 = Direction des épreuves
- (7) **Zones d'accès définies au recto**
- (8) **Logos des partenaires**
- (9) **Texte relatif aux droits d'utilisation de la carte d'accréditation**

**2. Les cat gories d'accreditation**

CATEGORIE	FONCTION	CODE ZONE + COULEUR CARTE	PRIVILEGES
Haute personnalit�	Haute personnalit�	1 – 2	RVNT
Invit�	Invit�	2	RNT
Jury et organisme de contr�le	Pr�sident du jury	2 – 3 – 4 – 5 – 7 – 10	RVNT
	D�l�gu� technique sportif	2 – 3 – 4 – 5 – 7 – 10	RVNT
	Officiel sport	3 – 4 – 5 – 9 – 10	RNT
	Jur� culturel	3 – 4 – 5 – 9 – 10	RT
	Antidopage	3 – 4 – 5 – 8 – 9 – 10	RVNT
D�l�gation	Officiel	2 – 9	
	Membre du gouvernement	2 – 9	
	Chef de d�l�gation	2 – 3 – 4 – 9	RVNT
	Chef de mission	2 – 3 – 4 – 9	RNT
	Administratif	9	RNT
	Entra�neur	3 – 4 – 9	RNT
	Technique	3 – 4 – 9	RNT
	M�dical	3 – 4 – 8 – 9	RNT
	Comp�titeur	3 – 4 – 8 – 9	RNT
Organisation	Officiel	2-9	
	CNJF	Selon les fonctions	RNT
	CIJF	Toutes zones	RVNT
	Responsable de site	1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 8 – 9	RVNT
	Responsable d'activit�	2 3 4 5 6 8 9	RNT
	M�dical	Toutes	RVNT
	S�curit�	Toutes	RNT
	Organisateur	Suivant les fonctions	R
Presse	Presse	5 – 6	R
Radio t�l� diffuseur	M�dia t�l�-radio	5 – 6 – 7 + chasuble pour acc�s	R
B�n�vole	B�n�vole	Blanc	R

### III- LA PROCEDURE D'ACCREDITATION

#### 1. Procédure de base

La procédure d'inscription générale se divise en plusieurs étapes :

Les demandes d'accréditation se font en ligne sur le site internet des Jeux de la Francophonie (CIJF : [www.jeux.francophonie.org](http://www.jeux.francophonie.org))

Les personnes et organisations intéressées ainsi que les pays participants remplissent les formulaires. Les personnes individuellement, les athlètes et les officiels signent les formulaires d'inscription avec les conditions d'admission.

*[Pour les hautes personnalités et accompagnants](#), des invitations leur seront conjointement adressées par les autorités ivoiriennes, le CIJF et le CNJF. La commission protocole du CNJF sera chargée de recueillir les retours de ces invitations et de gérer le processus d'accréditation en relation avec le protocole du gouvernement ivoirien et la commission accréditation billetterie*

*[Les jurys et organismes de contrôle](#) seront contactés par courriel pour les inviter à remplir leur demande d'accréditation directement en ligne sur l'espace qui sera dédié du site des Jeux : [www.jeux.francophonie.org](http://www.jeux.francophonie.org)*

NB : LE CIJF valide les demandes d'accréditation. Le CNJF imprime les cartes d'accréditation et les distribue à l'arrivée des délégations sur le territoire ivoirien.

#### 2. Les délégations

##### **Avant les Jeux : l'accréditation par internet**

Il appartient à tous les membres d'une délégation de se rapprocher de son chef/responsable de délégation, afin de pouvoir être accrédité en amont des Jeux, par la procédure d'accréditation internet du CIJF. Les chefs de délégation devront se rapprocher du responsable dossier de leur pays respectif, dont les contacts sont disponibles sur le lien suivant :

<https://www.jeux.francophonie.org/etats-invites/qualifications?edition=2017>

### **Etapas de la délivrance :**

- 1 | Remise des cartes d'accréditation au chef de délégation.
- 2 | Vérification des cartes d'accréditation, remplissage et signature par le chef de délégation d'une fiche de liaison-remise indiquant le nombre d'accréditation remises (cf. annexe 1, fiche de liaison-remise). La signature du chef de délégation vaut acceptation pour toute la délégation.
- 3 | Si le chef de délégation remarque des erreurs ou modifications à opérer, se référer au paragraphe suivant « la modification de données sur des accréditations internet »

### **Modification des données :**

La modification de données sur des accréditations par internet Si le chef de délégation constate une ou des erreurs, des modifications sont possibles, en suivant la procédure suivante :

- 1 | Le chef de délégation remplit et signe une fiche de liaison-constat indiquant les erreurs et les modifications à apporter.
- 2 | La fiche est remise à une personne navette qui repart au centre d'accréditation pour effectuer les modifications.
- 3 | Des cartes temporaires numérotées sont remises au chef de délégation (notées sur la fiche de constat) par la personne navette.
- 4 | Les cartes temporaires sont échangées contre les cartes définitives qui sont remises au chef de délégation par une navette du centre d'accréditation contre la signature de la fiche liaison remise dans les 24 heures.

### **Création de (nouvelles) cartes**

Si un des membres de la délégation n'a pas été accrédité sur internet, il peut être accrédité directement au centre d'accréditation :

- 1 | La personne à accréditer doit se rendre au centre d'accréditation, accompagnée du responsable de délégation et/ou du chef de délégation.
- 2 | Un membre du CIJF valide l'octroi d'une accréditation à la personne demandeuse.
- 3 | Le responsable de délégation remplit et signe une fiche de liaison-remise indiquant le nombre d'accréditation supplémentaires délivrées (annexe 1) .\* \*La personne demandeuse est prise en photo au centre d'accréditation.

## **Les hautes personnalités et accompagnants**

Des invitations ont été conjointement adressées aux hautes personnalités et accompagnants par le Président de la République française et par le CIJF et le CNJF. La cellule protocole du CNJF est chargée de recueillir les retours de ces invitations et de gérer le processus d'accréditation en relation avec le protocole du gouvernement français.

## **Les jurys et organismes de contrôle**

Avant les Jeux : l'accréditation par internet

Tous les jurys et organismes de contrôle doivent remplir leur demande d'accréditation directement en ligne sur l'espace dédié du site des VIIIèmes Jeux : [www.abidjan2017.ci](http://www.abidjan2017.ci) Ils seront contactés par courriel pour les inviter à effectuer cette démarche.

Le mode de délivrance des « accréditations par internet »

Les cartes d'accréditation sont remises au Président du jury dès son arrivée sur son lieu d'hébergement

Etapas de la délivrance :

- 1 | Remise des cartes d'accréditation au Président du jury.
- 2 | Vérification des cartes d'accréditation, remplissage et signature par Président du jury d'une fiche de liaison-remise indiquant le nombre d'accréditation remises (annexe 1). La signature du jury vaut acceptation pour tout le jury.
- 3 | Si le Président du jury remarque des erreurs ou modifications à opérer, se référer au paragraphe suivant « la modification de données sur des accréditations internet ».

### La modification de données sur des accréditations par internet

Si le Président du jury constate une ou des erreurs, des modifications sont possibles, en suivant la procédure suivante :

- 1 | Le Président du jury remplit avec le coordinateur hôtel et signe une fiche de liaison constat indiquant les erreurs et les modifications à apporter.
- 2 | La fiche est remise à une personne navette qui repart au centre d'accréditation pour effectuer les modifications.
- 3 | Des cartes temporaires numérotées sont remises au Président du jury (notées sur la fiche de constat).
- 4 | Les cartes temporaires sont échangées contre les cartes définitives qui sont remises au Président du jury par une navette du centre d'accréditation contre la signature de la fiche liaison-remise, dans les 24 heures.

### La création de (nouvelles) cartes

Si un des membres du jury n'a pas été accrédité sur internet, il peut être accrédité directement au centre d'accréditation :

- 1 | La personne à accréditer doit se rendre au centre d'accréditation, accompagnée du Président du jury.
- 2 | Un membre du CIJF valide l'octroi d'une accréditation à la personne demandeuse.
- 3 | Le Président du jury remplit et signe une fiche de liaison-remise indiquant le nombre d'accréditation supplémentaires délivrées (annexe 1).\*

\*La personne demandeuse est prise en photo au centre d'accréditation.

## Les médias

### Avant les Jeux : l'accréditation internet

Tous les médias locaux, nationaux et internationaux intéressés par la couverture médiatique des VIIIes Jeux doivent effectuer une demande d'accréditation directement en ligne sur l'espace dédié suivant :

<https://www.jeux.francophonie.org/cote-divoire-2017/accreditations-0>

Le droit à une carte d'accréditation est octroyé par le CIJF.

Sur la carte est mis en évidence le support pour lequel chaque journaliste travaille (ex : TV5 Monde). Le mode de délivrance des « accréditations par internet » Les cartes d'accréditation sont remises aux journalistes directement au centre d'accréditation.

Etapas de la délivrance :

- 1 | Remise de la carte d'accréditation à la personne concernée (journaliste, photographe,...).
- 2 | Vérification des cartes d'accréditation, remplissage et signature d'une fiche de remise. La modification de données sur des accréditations par internet Si une ou plusieurs informations sont erronées/à modifier sur la carte d'accréditation, les modifications à apporter sont réalisées directement sur place.

La création de (nouvelles) cartes

Si une personne n'a pas été accréditée sur internet avant les Jeux :

- 1 | La personne à accréditer doit se rendre au centre d'accréditation accompagnée d'un responsable du Centre International des Médias.
- 2 | Un membre du CIJF valide l'octroi d'une accréditation à la personne demandeuse.
- 3 | La personne accréditée remplit et signe une fiche de remise.\* \*La personne demandeuse est prise en photo au centre d'accréditation.

#### **IV- LOCALISATION DES CENTRES D'ACCREDITATION**

Les centres d'accréditation sont les points permanents servant :

- à la distribution des cartes d'accréditation aux bénéficiaires
- au recensement et au traitement des réclamations liées aux cartes d'accréditation

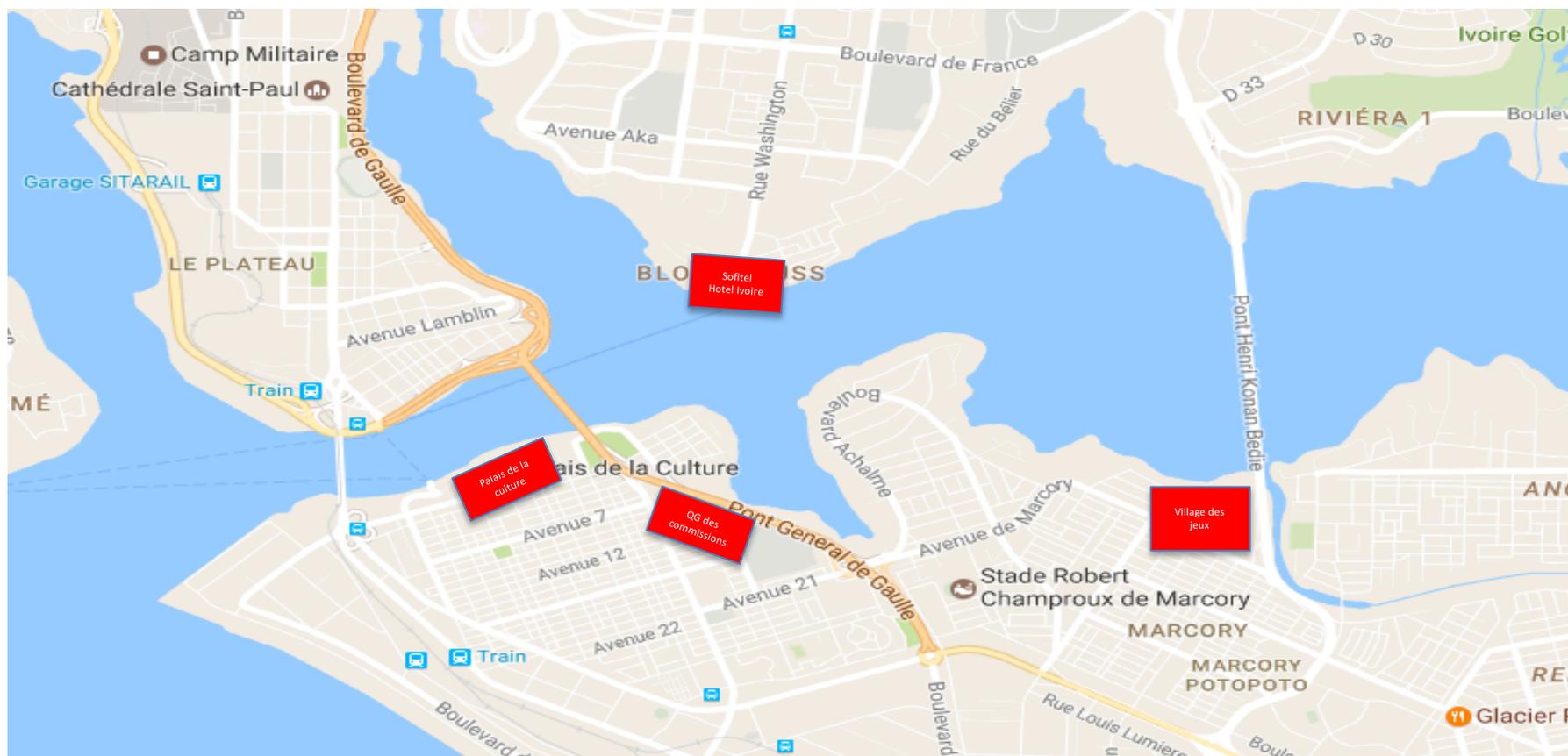
<b>Centres d'accréditation</b>	<b>Lieux</b>	<b>Catégories admises</b>
Village des Jeux	INJS Marcory	Délégations
QG accréditation	Bureau des commissions (Treichville)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Organisation (CNJF, CIJF,) - Jury et organisme de contrôle (Présidents de jury, Officiels sport, Jurés culturel, Antidopage)</li><li>• Traitement de toutes les réclamations</li></ul>
Centre des médias	Palais de la culture (Treichville)	Presse ; Média télé-radio
Sofitel Hôtel Ivoire	Cocody	Hautes personnalités ; Invités de marque

Les centres d'accréditation seront outillés pour imprimer et distribuer les cartes d'accréditation sous le contrôle et selon les modalités définies par le CIJF

Les centres d'accréditation ouvriront 2 semaines avant l'arrivée officielle des premières délégations afin de faire des tests et compléter la formation pratique des bénévoles. Ils fermeront après le départ des jeux et à la fermeture du village

Les centres d'accréditation ouvriront tous les jours de 8h à 20h, du début à la fin des jeux, par un système de rotation des équipes

Le centre principal de l'INJS sera ouvert 24h/24, avec 3 équipes en rotation journalières



# ANNEXES

## ANNEXE 1 : FICHE DE LIAISON N°1 / REMISE DES CARTES D'ACCREDITATION

Pays : \_\_\_\_\_

Types de cartes	Fonction	Nombre	Problèmes signalés (se référer à la fiche constat)		
			Manquant	A refaire	Observations
Haute personnalité	Haute personnalité				
Invité	Invité				
Jury et organisme de contrôle	Président du jury				
	Juge sportif				
	Juré culturel				
	Délégué technique sportif				
	Délégué technique culturel				
	Antidopage				
Délégation	Chef de délégation				
	Chef de mission				
	Administratif				
	Entraîneur				
	Technique				
	Médical				
	Compétiteur				

Nom : .....  Prénom : .....  Fonction : .....	Signature
---	-----------

## ANNEXE 2 : FICHE DE LIAISON N°2 / CONSTAT DES CARTES A REFAIRE

Pays : \_\_\_\_\_

	Catégorie	Fonction	Pays	Activité	Nom	Prénom	Photo	N° identité	N° carte temporaire
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									
13									
14									
15									

Constaté par : Nom : .....  Prénom : .....  Fonction : .....	Signature
---	-----------